

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MIL DIX NEUF, le 12 décembre

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (33) dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la Maison de la CDC à Saint Savin, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DESPERIEZ.

Nombre de Membres en exercice : 33

Date de la convocation : 5 décembre 2019

PRESENTS (23): Jean-Jacques EDARD, Françoise DUMONTHEIL (Cavignac), Nicole PORTE, Eric HAPPERT, Jean-Louis BAURI, Bruno BUSQUETS (Cézac), Christophe VACHER (Civrac de Blaye), Jean-Luc DESPERIEZ, Monique MANON (Cubnezais), Jean-François JOYE, Jean-Marie HERAUD (Donnezac), Jean-Paul LABEYRIE, Philippe BLAIN (Laruscade), Patrick PELLETON, Jean-Jacques GAUDRY (Marcenais), Brigitte MISIAK, Patrick SAINQUANTIN (Marsas), Marcel BOURREAU, Odile DUHARD (Saint Mariens), Alain RENARD, Véronique PUCHAUD-DAVID, Jean-Louis VEUILLE (Saint Savin), Maria QUEYLA (Saint Yzan de Soudiac)

ABSENTS EXCUSES (10): Michel JAUBLEAU (Cavignac), Michel HENRY (Civrac de Blaye), Pascale DUPUY, Ghislaine JEANNEAU (Laruscade), Jean-Paul DUBOIS (Saint Mariens), Julie RUBIO, François RIVES (Saint Savin), Pierre ROQUES, Christian BOULAN, Bruno ALIX (Saint Yzan de Soudiac)

POUVOIRS (2): Monsieur JAUBLEAU Michel à Monsieur EDARD Jean-Jacques
Monsieur BOULAN Christian à Madame QUEYLA Maria

Secrétaire de séance : Jean-Paul LABEYRIE

N°12121905

OBJET : Avenant n°1 au marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Président rappelle le lancement de l'élaboration du PLUi. Le marché d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, au groupement d'entreprises composé de PLANED SCOP SARL cotraitant mandataire, ECOVIA SCOP SARL et SELARL DL AVOCATS, pour un montant de 149 875 € HT, soit 179 850 € TTC.

Le Président fait part de propositions du groupement pour la mise en œuvre de la concertation globale relative à la démarche. Celles-ci ont fait l'objet d'un examen de la commission « *Urbanisme* », réunie le 19 novembre 2019, qui propose de retenir les actions suivantes :

- **Atelier participatif « Habitants »** : soirée avec le public, de type forum ouvert, avec animations de tables rondes, ateliers en sous-groupes. Organisée en phase PADD, cette action permet à la population de s'impliquer dans la démarche dès le début de l'élaboration du PLUi, et de ne pas intervenir uniquement en phase de règlement-zonage où généralement la demande du public est très ciblée sur la situation spécifique de chacun ; Le coût de cette action est de 1 300 € HT ;
- **Permanences citoyennes** : Pour échanger sur les demandes individuelles qui peuvent apparaître de manière importante lors de la phase d'élaboration du règlement et du zonage, seraient organisées, trois demi-journées de permanences permettant à chacun d'échanger de façon ciblée avec le bureau d'études. Cette action permettrait de s'adapter aux emplois du temps de chacun avec une grande souplesse, et traiter de façon beaucoup plus sereine les éventuels mécontentements individuels dans le cadre d'un dialogue constructif. Le coût de cette action est de 3 175 € HT ;
- **Rando PLUi** : Cette action consiste en une journée destinée aux élus, issus du prochain renouvellement des conseils municipaux, pour une itinérance sur le territoire et visualiser concrètement les problématiques et/ou les orientations urbaines cernées par le projet. Les sites choisis seraient liés aux différentes thématiques (extension ou renouvellement urbain, trame verte et bleue, zones d'activités, agriculture...) et s'appuieraient, soit sur des initiatives positives, soit sur des situations que l'on aimerait corriger ou ne pas reproduire. Le coût de cette action est de 3 000 € HT ;
- **Formation-Action pour les élus** : Cette action, qui serait organisée à la fin de la phase règlement-zonage, vise à permettre à chaque élu de recouper son projet local ou communal avec le contenu

N° 12121905

Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le



ID : 033-243301181-20191212-19121205AVPLUI-DE

du PLUi. Il identifie ainsi les voies et les moyens de la bonne application de ce dernier sur le projet spécifique de sa commune. Elle devrait permettre de vérifier que le PLUi est bien applicable et, éventuellement, en corriger des éléments qui se révéleraient inadaptés. Cette action vise aussi à une meilleure assimilation par les élus de la portée des prescriptions qui sont contenues dans le PLU pour une meilleure application de celles-ci. Le coût de cette action est de 1 550 € HT ;

L'avenant proposé représente un montant supplémentaire global de 9 025 € HT, soit une plus-value de l'ordre de 6%, portant le montant global du marché à 158 900.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'autoriser le Président ou ses vice-présidents à signer l'avenant n°1 au marché d'études pour d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dans les conditions susmentionnées ;
- d'affecter les crédits nécessaires au budget de la CCLNG.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président